

ORAN / GE PRESSEE

Budget, crise économique et sociale :
les députés PDC en première ligne



JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

04-07

Budget 2021

08-09

Actualité au
Grand Conseil

10

Actualité aux
Chambres fédérales

12

Santé

14

Hommage à
Flavio Cotti

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

L'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO

2021, continuer à se réinventer

L'année 2020 aura vu le PDC se pencher sur son passé et son identité, comme peu souvent dans son histoire récente. Ainsi, l'initiative de la direction du PDC suisse concernant la question du « C » est à saluer car elle aura permis de nous interroger sur le sens de nos combats et surtout, les fondements de notre idéal commun.

Néanmoins, arrivés au terme de ce processus, croire que les problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis des décennies seraient réglés par un simple changement de nom, relève de la pensée magique.

En portant le débat sur le changement de nom, la direction du parti suisse a ouvert une période de réflexion dont la base doit se saisir, avant qu'elle ne se referme.

Cela passe par des clarifications idéologiques essentielles comme notre rapport à l'Union européenne, notre vision de la société ou encore, notre conception du rôle de l'État face à la crise économique qui s'annonce. Sur ces sujets, le PDC Suisse peut encore mieux se profiler.

Cela passe également par une meilleure capacité à faire de la politique, au sens noble : c'est-à-dire produire des idées nouvelles, construire des rapports de force et surtout, jouer collectif ; des points sur lesquels, le Groupe du Centre peut monter en puissance.

C'est donc une véritable réinvention qui doit se perpétuer en 2021 : commencée avec le changement de nom, dont il ne faut pas sous-estimer l'aspect douloureux pour beaucoup, et devant se poursuivre en s'appuyant sur la qualité de nos ressources.

Benoît Cerutti

Un budget 2021 de crise

Lors de la session des 2 et 3 décembre, le Grand Conseil a voté à une large majorité le budget 2021. Fruit d'un accord entre les partis politiques gouvernementaux, il permet ainsi de donner des perspectives à notre canton et plus particulièrement à celles et ceux touchés par la crise économique et sociale. Passage en revue du processus parlementaire et commentaire politique.

Cadre budgétaire de septembre 2020

Le 23 septembre dernier, le Conseil d'État a présenté un budget qui prévoyait un déficit de l'ordre de 501 millions de francs. Ces chiffres étaient encore marqués du sceau d'un optimisme prudent, espérant que le pire de la crise était passé. Mais c'était sans compter les conséquences économiques de la deuxième vague de la crise Covid-19 de cet automne.

Les paramètres budgétaires étaient les suivants en matière de recettes :

1. Suspension de l'annuité à hauteur de 55 millions de franc ;
2. Réduction temporaire de 1% du traitement de la fonction publique qui a été intégrée au budget 2021 et qui générerait une économie de 30 millions de francs ;
3. Une nouvelle évaluation fiscale des immeubles à hauteur de 105 millions de francs ;
4. L'écrêtement sur les communes à hauteur de 44 millions de francs ;
5. L'écart entre les taux d'intérêt fiscaux différenciés à hauteur de 24 millions de francs ;
6. La modification de la loi sur l'organisation des SIG à hauteur de 12,8 millions de francs ;

En ce qui concerne les charges, les paramètres se présentaient comme suit :

1. 264 millions de francs pour la réforme de la fiscalité des entreprises ;
2. 179 millions de francs pour le contreprojet à l'IN 170 (subsidés d'assurance maladie) ;
3. 188 millions de francs pour la recapitalisation de la CPEG ;

Il convient de relever que les revenus fiscaux enregistraient une baisse de 111 millions de francs, une augmentation de 142 millions de francs pour les revenus non-fiscaux et une distribution de l'ordre de 78 millions francs des revenus de la BNS. Par ailleurs, il est à considérer les 60 millions de francs uniquement sur l'exercice 2021 au Pouvoir judiciaire et les intérêts fiscaux à hauteur de 24 millions de francs. Il est à noter le cas particulier de l'aéroport dont la perte des revenus est évaluée à -43 millions de francs.

C'est donc dans ce contexte que la commission des finances a entrepris ses travaux.

Travaux des commissions des finances et fiscales

Durant ses travaux, les commissions ont arbitré les éléments suivants :

1. La réduction temporaire de 1% du traitement de la fonction publique à hauteur de 30 millions de francs ;

Il est très vite apparu que la mesure avait un double-inconvénient : très clivante politiquement pour un gain financier limité. Elle envoyait ainsi un signal très négatif à l'égard du personnel soignant, pourtant très engagé dans le contexte de la crise sanitaire. Le Conseil d'État a ainsi retiré son projet de loi.

2. Écrêtement sur les communes à hauteur de 44 millions de francs ;

Le PL déposé par le Conseil d'État proposait une participation des communes à la facture sociale du canton, celle-ci s'élevant au total à 2.4 milliards de francs. Cependant, les conditions n'étaient pas réunies pour qu'une telle mesure puisse aboutir dans le cadre du budget 2021. Les discussions sont donc reportées au budget 2022.

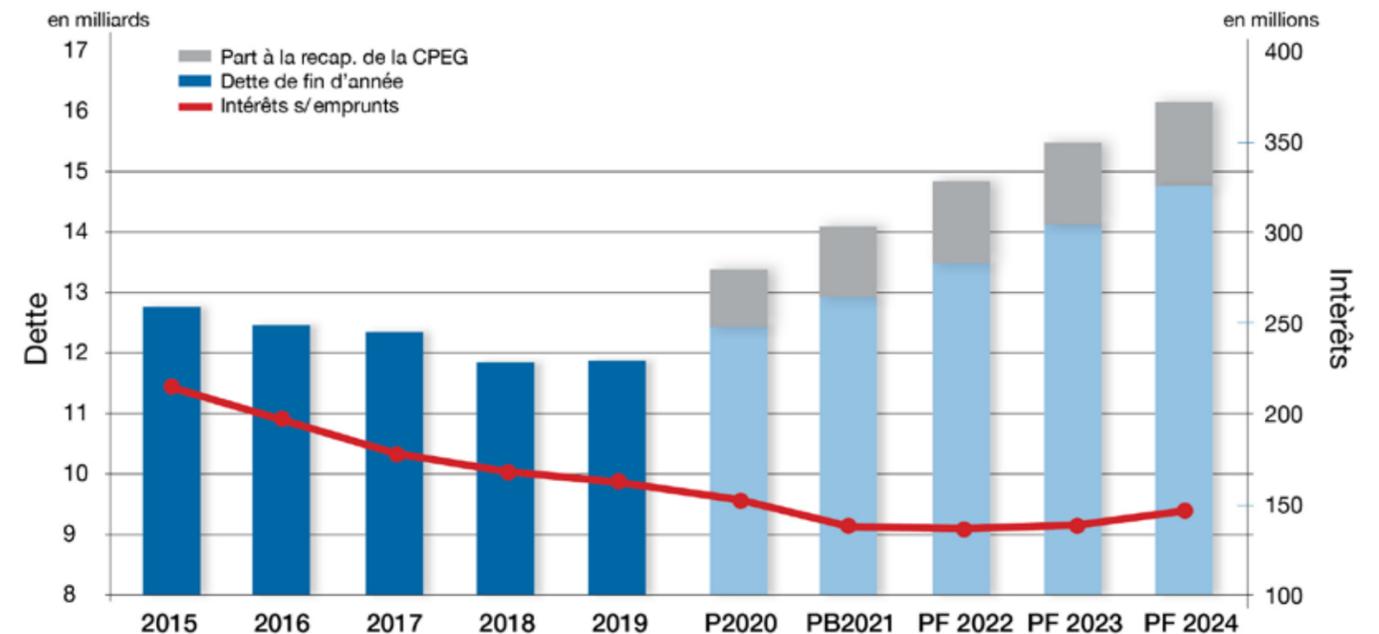
3. La nouvelle évaluation fiscale des immeubles à hauteur de 105 millions de francs ;

Compte tenu des contraintes législatives qu'impose ce projet de loi qui demandait un traitement différencié par le Grand Conseil avant la fin de l'année 2020 pour une application dans le cadre du budget 2021, il a été reporté.

4. L'écart des taux d'intérêt fiscaux différenciés à hauteur de 24 millions de francs ;

Ce projet de loi a essuyé un refus de la part de la commission fiscale.

Évolution de la dette de fin d'année Plan financier quadriennal 2021-2024



Situation budgétaire intermédiaire au lendemain des travaux des commissions

En conséquence des décisions relatives aux lois connexes et à divers amendements du CE, le déficit du projet de budget passe de -501,3 millions de francs à -764 millions de francs dans le courant de l'automne, ceci s'explique par :

1. Le retrait des amendements sur les PL connexes fiscaux à hauteur de -129 millions de francs.
2. La revue des estimations fiscales qui péjore le résultat de 44 millions.
3. Les amendements liés à la santé

(HUG, IMAD, EMS, cellule Covid, etc.) péjorant la situation à hauteur de -38 millions francs.

4. Les lois sur les cas de rigueur Covid qui péjorent le résultat de -17 millions.
5. Le prolongement de l'aide de la Confédération sur le principe « 1,5 CHF pour la Confédération, 1,5 CHF pour la Confédération » coûtant 11 millions de francs.
6. Amendement sur les TPG déposé en lien avec la crise sanitaire entraînant la baisse de revenus anticipés à hauteur de -20 millions.

Accord budgétaire des partis gouvernementaux

Dans ce contexte, afin de ne pas ajouter une crise politique à la crise économique, une claire volonté des partis gouvernementaux est apparue d'arriver à un accord autour du budget 2021.

Ainsi, des discussions ont eu lieu en collaboration avec le Conseil d'État et sont arrivées à l'accord suivant :

- La suspension de l'annuité 2021 à hauteur de 55 millions de francs ;
- L'attribution de tous les nouveaux

Un budget 2021 de crise

postes demandés pour 2021, soit 353 ETP dont 67 pour la cellule Covid pour un montant de 30 millions de francs ;

Cet accord prévoit également que les partis politiques gouvernementaux se remettront autour de la table dès début janvier 2021 afin d'entamer un programme de mesures structurelles dans le but de réduire le déficit qui ne pourra être supérieur à -325 millions de francs au budget 2022 si l'on veut respecter les conditions liées au frein au déficit.

Synthèse du budget 2021, tel que voté par le Grand Conseil :

Ainsi, lors de la session des 2 et 3 décembre, le Grand Conseil a accepté le budget par 76 voix contre 17 non et 2 abstentions.

Il prévoit des charges d'un montant de 9,36 milliards de francs pour des revenus de 8,51 milliards, creusant ainsi un déficit de l'ordre de 856 millions.

A noter que le niveau d'investissements reste relativement élevé, soit plus de 8,1 milliards de francs pour la période 2021 à 2030, ce qui permettra de mener une politique anticyclique indispensable pour notre économie.

Commentaire politique de la situation

Ces dernières semaines, le Groupe PDC a mené d'intenses discussions pour parvenir à un accord large avec l'ensemble des partis gouvernementaux. Non par soutien de l'(in)action du Conseil d'Etat mais par souci d'assurer un filet

social et économique aux populations et secteurs économiques touchés par la crise économique sans précédent que nous traversons.

Il n'en demeure pas moins que pour le PDC, il s'agit d'un budget de la douleur. S'ajoute à la crise structurelle de la dépense publique de notre canton, une crise conjoncturelle sans précédent de notre économie.

Comme d'autres collectivités publiques, dans la situation actuelle, nous n'avons d'autres choix que de creuser le déficit public. Toute autre politique serait d'ailleurs irresponsable d'un point de vue économique.

Cependant, il existe bien une singularité genevoise. Elle réside dans sa crise structurelle des finances publiques. Et celle-ci nous la connaissons que trop bien, faute d'avoir eu le courage d'y apporter une réponse dans le passé.

Depuis 2014, la progression des charges du canton est de l'ordre de 16,2% alors que la croissance démographique du canton n'a été que de 5%.

Ces deux chiffres illustrent parfaitement notre addiction à la dépense publique, notre incapacité à réformer l'Etat en période de beau temps, nos manquements à l'égard des générations futures.

Politiquement, depuis plus de dix ans, nous additionnons l'irresponsabilité gouvernementale et la lâcheté parlementaire. La pièce est aussi connue qu'une mauvaise farce :

un gouvernement sans vision politique et sans volonté de réforme présente un budget ultra-dépensier à la fin de l'été ; en réaction des groupes parlementaires jouent les matadors, promettant du sang et des larmes, avant de s'aligner bien docilement sur les positions les plus laxistes du Conseil d'Etat à la fin de l'automne, y ajoutant même leur propre apport de dépenses supplémentaires. Tout cela ne peut plus durer.

«Genève a la chance de pouvoir compter sur une économie florissante mais celle-ci ne pourra soutenir durablement un Etat qui refuse de mener les réformes nécessaires.»

Genève a la chance de pouvoir compter sur une économie florissante mais celle-ci ne pourra soutenir durablement un Etat qui refuse de mener les réformes nécessaires. La première étant celle de la caisse de pension de la fonction publique (CPEG) qui pèse lourdement dans le budget de l'Etat, et dont l'absence de réforme est clairement source d'inquiétudes pour les créanciers du canton, ce qui devrait sérieusement nous alerter.

Dès le mois de janvier 2021, le PDC fera publiquement des propositions au Conseil d'Etat et à l'ensemble des forces politiques. Il le fera dans un esprit constructif mais ne signera plus de compromis boiteux qui ne viseraient qu'à gagner du temps et dissimuler notre irresponsabilité collective.

Olivier Cerutti et Jacques Blondin, Députés et membres de la commission des finances

Budget 2021

Projet de budget 2021 issu du troisième débat de la Commission des finances			
en francs			
	Projet de budget 2021	Budget2020	Compte 2019
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	8 523 566 025	8 545 430 043	8 898 513 804
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	9 363 222 540	9 129 994 078	8 710 194 305
<i>Dont amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'art. 6A de la LGAF</i>	120 259 253	118 946 709	0
Excédent de charges (art.3 al.2 LBU-2021)	-839 656 515	-584 564 035	188 319 499
Résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire (art.3 al.3 LBU-2021)	-719 397 262	-465 617 326	188 319 499
Investissement			
Recettes	55 017 455	31 977 713	26 502 325
Dépenses	769 543 369	731 042 670	595 997 679
Investissements nets	714 525 914	699 064 957	569 495 354
Il s'agit des investissements hors prêts à caractère général.			
Investissement (Prêts)			
Recettes	4 891 718	2 195 519	3 509 913
Dépenses	34 474 290	37 980 000	21 856 485
Investissements nets	29 582 572	35 784 481	18 348 572

Une loi en faveur des personnes en situation de précarité, grâce au PDC !

Depuis le début de la crise Covid-19, nombre de personnes ont basculé dans des situations de précarité inquiétantes. Dans un canton prospère comme Genève, cela n'est pas concevable. C'est dans ce but que le PDC s'est mobilisé ces dernières semaines afin d'aboutir à un compromis permettant un geste fort de solidarité à la veille de fêtes de Noël.

Genèse du projet

Lors de la plénière de la fin du mois de novembre, le Parti socialiste déposait en urgence un projet de loi qui s'approchait fortement du texte consacré à l'indemnisation pour perte de revenus de juin dernier contesté par voie référendaire et sur lequel nous sommes appelés à nous exprimer en mars prochain lors d'une votation populaire. Il nous paraissait donc inconcevable de reconfigurer les fronts qui n'ont pas permis de voter la clause d'urgence et qui s'affrontent déjà à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle, le PDC a cherché une autre voie pouvant rassembler largement les forces politiques afin d'être efficace et d'aller vite. Le but est toujours d'aider les familles les plus précaires, les personnes risquant de perdre leur logement ou de renoncer à des soins, mais cette fois en agissant au plus près du terrain avec les associations, et non sous la forme de distribution de revenus directement à des personnes par l'État.

Le contenu du projet

Le projet prévoyait d'allouer une subvention de 12 millions de francs aux associations en charge de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, comme par exemple, le Centre social protestant (CSP) ou la Croix-Rouge.

Ces associations, grâce à leur connaissance du terrain, auront pour mission d'allouer des montants d'aide après étude des dossiers individuels. Ce qui évite une politique d'arrosage et se concentre sur les besoins les plus urgents et qui ne sont pas couverts par différentes aides déjà existantes.



Buts recherchés

Le but recherché est assez simple : en raison du caractère totalement inédit de la crise sociale que nous traversons, nombre de personnes se retrouvent sans aide financière car notre filet social compte encore beaucoup de « trous dans la raquette ».

Ainsi, des familles, des personnes voient se dessiner le risque de perdre leur logement en raison des retards de paiement des loyers. D'autres, dont de jeunes étudiants renoncent à des soins médicaux pourtant vitaux afin d'assurer le dit paiement.

Face à la gravité de cette situation, il fallait agir. Avec le dispositif proposé nous montons en puissance en matière d'aides financières directement pour les habitants genevois en situation de précarité et évitons une catastrophe sociale qui aurait aussi des répercussions économiques.

Il n'est pas admissible, en cette fin d'année 2020 qui plus est à la veille des Fêtes de Noël, que la rue devienne le logement de ceux qui voient leur statut se précariser de plus en plus.

Pour y parvenir, le PDC a réussi à réunir l'ensemble des forces politiques (à l'exception du MCG) autour de cette vision très démocrate-chrétienne de la solidarité. Savoir que de nombreuses personnes et familles garderont leur logement, pourront se faire soigner, donne sens à notre action politique, et redouble notre énergie pour affronter les défis qui s'annoncent en 2021.

*Patricia Bidaux-Rodriguez,
Députée, membre de la commission des
affaires sociales*

Un projet de loi qui, lors de la plénière de début décembre, a remporté une large majorité de 80 voix pour, 2 abstentions et 12 non. La clause d'urgence a également été acceptée avec les mêmes proportions. Ce qui a permis sa mise en œuvre rapide.

La liste exhaustive est déjà établie par le Conseil d'Etat par voie réglementaire et un rapport sera rendu sur l'utilisation de ces fonds.

Ainsi, ce qui caractérise cette loi, c'est bien la notion d'agilité.

«Le PDC a cherché une autre voie pouvant rassembler largement les forces politiques afin d'être efficace et d'aller vite.»

Agilité des associations sur le terrain qui se voient confortées dans leur mission par un acte de confiance important de la part du politique et de l'État ;

Agilité de l'aide en elle-même puisqu'au plus près des réalités individuelles et en fonction des besoins réels ;

Un soutien efficace à notre économie refusé par le Grand Conseil

Lors de la session des 25, 26 et 27 novembre, le Grand Conseil a refusé un texte PDC proposant un outil apportant pourtant un réel soutien à notre économie.

La motion invitait le Conseil d'État à exempter de taxe professionnelle 2020 les groupes professionnels appartenant à l'hôtellerie et à la restauration ainsi qu'au commerce de détail.

Alors que ces secteurs sont violemment touchés par la crise, il était nécessaire de trouver des mesures simples, rapides et efficaces pour soulager l'économie locale, dont les incertitudes en termes de préservation de l'emploi restent grandes.

A ce titre, l'une des préoccupations majeures pour les petites entreprises et les indépendants de notre canton a trait à la taxe professionnelle, perçue sur la base de la moyenne du chiffre d'affaires de l'entreprise durant les deux dernières années et en fonction, également, du loyer et du nombre d'employés, soit autant de critères qui ne prennent pas en compte la situation financière réelle du contribuable. C'est donc dire que nos acteurs économiques supportent un impôt calculé non seulement sur des bases antérieures, mais aussi sans rapport avec les pertes essuyées depuis le mois de février 2020, ce qui accentue gravement les problèmes de liquidité.

Dans ce contexte, on relèvera également que quand bien même la taxe professionnelle est prélevée par les communes, plus précisément certaines d'entre elles, son principe et ses modalités sont prévus dans une loi cantonale, d'où la volonté de déposer une motion qui laissait au Conseil d'État le soin de trouver la solution la plus adaptée.

Lors des débats, sans surprise, le gauche et le MCG ont refusé cette proposition.

Quant à l'UDC, ce jour-là, pleinement engagée dans la défense du Conseil



de compensation pour les communes, et souhaite ainsi vivement que le Conseil d'État remette l'ouvrage sur le métier en collaboration avec l'ACG, une fois la réforme RFFA absorbée.

La gravité de la crise économique nous aura rappelé une nouvelle fois l'iniquité de la taxe professionnelle, création napoléonienne, dont bientôt seule Genève semble vouloir perpétuer l'héritage puisque même la France a procédé à sa suppression.

*Delphine Bachmann,
Présidente du PDC Genève et Députée*

administratif de gauche de la ville de Genève mais beaucoup moins soucieuse des restaurants et commerces de notre canton, elle s'est également battue pour son refus, ce qui amena à l'échec du texte.

«Il est nécessaire de trouver des mesures simples, rapides et efficaces pour soulager l'économie locale.»

Certes, le PDC a conscience des difficultés que peut engendrer un gel de la taxe professionnelle pour les finances communales, notamment pour les communes suburbaines. C'est la raison pour laquelle, nous avons fléchi la motion sur une petite catégorie d'entreprises (hôtels, restaurants et petits commerces) et qui ne participent que de manière mineure aux recettes de la taxe professionnelle pour les communes.

D'une manière plus globale, le PDC reste convaincu que la taxe professionnelle est un impôt inefficace économiquement. Il est néanmoins conscient de son importance en matière de ressources financières pour les communes. C'est pourquoi, il continuera à s'engager pour sa suppression tout en proposant un outil

Crise Covid-19 : Le groupe du Centre aux Chambres fédérales agit



Une action forte et rapide pour la santé, l'économie et la société

Les membres du groupe parlementaire s'engagent en particulier pour un soutien plus fort aux petits revenus, comme le propose au sein de la Chambre basse le conseiller national PDC lucernois Leo Müller. Ce soutien complète la clause sur les cas de rigueur pour les entreprises particulièrement touchées par la crise, initiée en automne par le conseiller national PDC Nicolo Paganini. Le Groupe du Centre est d'accord avec le nouvel élargissement du soutien économique à toutes les branches, dans la mesure où d'autres mesures difficiles seront probablement nécessaires compte tenu du nombre élevé et croissant des cas.

Depuis le début de la crise, le Groupe du Centre s'est toujours engagé pour un soutien direct, rapide, efficace et non bureaucratique aux secteurs de l'économie les plus durement touchés. Face à cette deuxième vague qui nous frappe

actuellement et l'augmentation du nombre de cas, le Groupe du Centre est convaincu qu'une action forte et rapide au bénéfice de la santé, de l'économie et de la société reste la meilleure stratégie pour surmonter cette crise sans précédent. La propagation à nouveau forte du coronavirus et le nombre élevé de cas exigent de nous toutes et tous de faire preuve de responsabilité individuelle et de solidarité.

Soutenir les PME

La pandémie de la Covid-19 a frappé durement de nombreuses entreprises. Le Groupe du Centre s'est toujours engagé pour un soutien rapide et non bureaucratique de la Confédération en faveur des entreprises. Pour le Conseiller aux États PDC Pirmin Bischof: «en cette fin d'année, les entreprises sont confrontées à un avenir économique plus qu'incertain». Pour leur donner une perspective et la sécurité juridique le Groupe du Centre soutient à l'unanimité la loi sur les cautionnements solidaires. Et

Pirmin Bischof d'ajouter: «Les dernières différences qui existent encore entre les deux Chambres pourront certainement être éliminées dans la conférence de conciliation».

Le Groupe du Centre n'a pas oublié les petites entreprises et les indépendants et est favorable à la diminution du chiffre d'affaires de 55 % à 40 %. Pour le conseiller aux États jurassien et vice-président du PDC suisse, Charles Juillard: «Plus la crise dure et plus il est important de prendre des mesures de soutien fortes et rapides». Et d'ajouter: «L'augmentation de 80 à 100 % du revenu pour la base de calcul du chômage partiel doit pouvoir aider particulièrement les personnes à faibles revenus. Il faut éviter que ces dernières tombent à l'aide sociale. Ces dernières souffrent particulièrement, car le plus souvent elles ne peuvent pas compter sur des économies».

*Le Groupe du Centre
aux Chambres fédérales*

Nouvelle identité du PDC : le processus se poursuit

Après une consultation de la base menée en octobre dernier, le PDC s'est prononcé pour un changement nom et une fusion avec le PBD lors de son assemblée des délégués du 28 novembre dernier.

Depuis septembre dernier, le PDC s'est engagé dans un long processus de réflexion sur son identité, mené en plusieurs étapes.

La première étape a donné un lieu à une large consultation de la base qui a pu ainsi s'exprimer au travers d'un vote en octobre dernier sur la nouvelle dénomination du parti. A cette occasion, cette dernière s'est prononcée à plus de 60% en faveur du nouveau nom «Le Centre».

Ce vote a été confirmé lors d'une assemblée historique des délégués du PDC Suisse le 28 novembre. Réunis dans différents lieux du pays, 325 délégués sur 388 ont approuvé le nouveau nom, soit bien au-delà des deux tiers nécessaires. Ils ont également approuvé le principe d'une fusion avec le PBD. Un nouveau parti verra donc le jour au 1er janvier 2020.

Ces changements sont pour l'instant uniquement valables pour le parti suisse. Les sections cantonales ayant cinq ans pour adopter le nouveau nom.

A Genève, un débat et un vote seront menés dès que possible. Nous aurons ainsi l'opportunité de mener cette réflexion et de la réinscrire dans le contexte local genevois qui diffère de celui du PDC Suisse.

Les inquiétudes de la Fondation Adenauer

C'est dans ce contexte que la Fondation Adenauer (laboratoire d'idées, proche de la CDU allemande) basée à Berlin s'est penchée sur la situation du PDC

Suisse. Dans une note récente du bureau genevois de la fondation, son directeur, Olaf Wientzek, apporte une analyse très nuancée de la situation.¹

Selon lui, le processus de changement d'identité du parti fait sens d'un point de vue de la stratégie électorale: «le Centre pourra renforcer sa position grâce à la fusion avec le PBD dans les grands cantons qui élisent beaucoup de députés, dans lesquels le PDC n'a qu'une implantation minimale (Berne) ou ne joue qu'un rôle secondaire (Zurich)». Il ajoute que «le nouveau parti pourrait (ainsi) amener à un renforcement et une consolidation du centre politique (ce qui constituerait un avantage pour la politique suisse compte tenu de la polarisation croissante entre les partis de droite (UDC) et de gauche.»

Cependant, il n'hésite pas à qualifier cette démarche de «fuite en avant».

Il rappelle «que le véritable travail commence maintenant. Le Centre met en avant tout l'accent sur le pragmatisme, la disposition et la capacité au compromis. Mais cela ne suffit pas à constituer un programme accrocheur.» Avant d'ajouter que «finalement le «C» figurant dans le nom du parti était aussi un label derrière lequel pouvaient se regrouper les représentants de différents groupes sociaux-économiques. Cette attache symbolique fait maintenant défaut et devra bien être compensée par un renforcement des fondamentaux».

Il conclut en rappelant que finalement ce débat reste une exception suisse dans la grande famille des partis politiques démocrates-chrétiens. Il ne croit pas que la solution suisse soit transposable. Avant de rappeler qu'il y a aussi «des exemples de partis démocrates-chrétiens dans d'autres pays qui ont réussi dans d'autres circonstances, à gagner des voix en dehors de leur propre milieu idéologique sans abandonner le «C» dans le nom de leur parti.»

Sans doute fait-il référence à la CDU allemande qui reste le contre-exemple du PDC Suisse en matière de stratégie électorale. Une formation politique qui a su sortir de son milieu sociologique en s'ouvrant idéologiquement sans rien renier de ses fondamentaux; assumant la défense du modèle de l'économie sociale de marché à l'échelle de l'Europe; portés par un groupe parlementaire uni, et un parti dirigé pendant des années par une leader incontestée. Cela devrait aussi nous servir de leçon au moment où pour le Centre, tout reste à construire.

Benoît Cerutti

Coûts de la santé: pour plus de transparence dans le système

En septembre dernier, je déposais une interpellation (20.413) au Conseil national, demandant au Conseil fédéral des informations concernant la méthode de calcul et d'évaluation des coûts de la santé dans le contexte de la crise Covid-19, pour l'année 2020.

L'OFSP avait publié quelques semaines auparavant son monitoring trimestriel des coûts qui suscitait nombre d'interrogations de la part des professionnels de la santé (médecins, hôpitaux et cliniques). Alors que les activités d'un nombre important de praticiens avaient été pourtant suspendues, le monitoring faisait état d'une étonnante stabilité des coûts par rapport à la même période de 2019.

Dans la même interpellation, je m'intéressais également au rôle d'un acteur méconnu mais déterminant dans l'évaluation des coûts, puisque chargé de récolter les données servant au monitoring : la société SASIS SA, propriété de Santésuisse. Je m'étonnais que Berne confie une mission rémunérée à un organisme appartenant à une association d'assureurs pour obtenir des données qui servent ensuite de base à des décisions qui les concernent en premier lieu. Ce qui constitue un conflit d'intérêt flagrant.

Dans sa réponse, publiée en novembre dernier, le Conseil fédéral n'apportait guère d'éléments solides à mes interrogations au sujet de l'évaluation des coûts et concernant la société SASIS SA, il se contentait d'affirmer qu'un contrat existe et « règle le contenu, la forme et la fréquence de la livraison des données par SASIS SA » et « rétribue la société d'un montant annuel fixe », passant sous silence la durée de la relation contractuelle et le montant de la rémunération.

En parallèle, également en septembre, mon collègue Olivier Feller (PLR/VD), déposait une motion (20.4199) demandant au Conseil fédéral de publier les chiffres qui servent d'hypothèses et de modalité de



calcul des primes de l'assurance maladie obligatoire. En effet, en sa qualité d'autorité de surveillance, l'OFSP vérifie la plausibilité des hypothèses et des prévisions retenues par les assureurs-maladie avant d'approuver les tarifs des primes. L'OFSP est donc en possession de documents essentiels pour la transparence de notre système de santé. Quelques semaines plus tard, dans son avis, le Conseil fédéral se refusait cependant de les publier considérant que ces chiffres sont couverts par le secret des affaires. Ce qui est fortement contestable.

En effet, les coûts de la santé et l'évolution des primes de l'assurance-maladie constituant des enjeux majeurs de notre société, le fonctionnement de l'assurance-maladie doit être compréhensible de manière à ce que la population, qui paie les primes, et les acteurs publics (la Confédération et les cantons) et privés du système de santé puissent prendre les décisions qui s'imposent en connaissance de cause. Il y a donc un intérêt public prépondérant à ce que ces éléments puissent être communiqués.

C'est dans ce contexte, étant arrivés aux limites de notre action parlementaire, que nous avons décidé d'activer la loi sur la transparence, en écrivant conjointement à la directrice de l'OFSP début décembre, en lui demandant la publication des documents suivants :

1. *Le contrat de livraison de données conclu entre l'entreprise SASIS SA et l'OFSP ainsi que le montant de la rémunération annuelle que l'OFSP verse à SASIS SA ;*

2. *Les hypothèses, extrapolations et prévisions que les assureurs-maladie ont retenues -et dont la plausibilité et la légalité ont été vérifiées par l'OFSP- en vue de fixer les primes des années 2019, 2020, 2021.*

La réponse est attendue pour le début de l'année 2021.

En attendant, alors que nous ne nous sommes jamais adressés à eux, les assureurs se sont déjà chargés de nous répondre, traduisant une certaine nervosité de leur part.

Si, avec Olivier Feller, que je remercie sincèrement pour cette collaboration, nous menons ce combat, c'est également, pour que nous, parlementaires, puissions faire correctement notre travail, en nous basant sur des chiffres précis, clairs et transparents. Or, aujourd'hui, tel n'est pas le cas. C'est le sens de notre engagement.

Vincent Maitre, Conseiller national

Assemblée des Délégué·e·s du 16 décembre

Le PDC Genève a tenu le mercredi 16 décembre une assemblée en visioconférence pour débattre et prendre position sur la stratégie du parti en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'État et les objets des votations du 7 mars 2021.

Élection complémentaire au Conseil d'État :

Le PDC ne présentera pas de candidat et soutiendra le candidat PLR Cyril Aellen à l'élection complémentaire au Conseil d'État.

Par 49 Oui, 1 Non et 8 abstentions, l'assemblée a soutenu la stratégie proposée par la présidence et annoncée au préalable. Pour le PDC, l'objectif reste 2 candidats en 2023. En pleine crise, il nous semble préférable de continuer à mettre notre énergie au service de la population et nous avons donc choisi de jouer la carte collective, la priorité étant de préserver l'équilibre de nos institutions et de conserver la majorité de centre-droit au Conseil d'État. Cyril Aellen a été invité à venir se présenter et à répondre aux questions des délégués. L'assemblée a salué sa franchise, ses compétences ainsi que sa volonté de travailler dans un esprit de collégialité et dans le respect de nos divergences. Le PDC soutiendra donc sa candidature et fera une campagne active au côté du PLR.

Objets fédéraux

Une majorité claire contre l'initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage».

À la suite d'une présentation de Vincent Gillet, secrétaire général du PDC Genève, les délégués ont refusé cette initiative par 32 Non, 19 Oui et 6 abstentions. Outre l'ironie de débattre de cette initiative alors que nous vivons tous masqués au quotidien, il a été relevé au cours de la discussion que le voile intégral représentait certes une pratique extrême et contraire à nos valeurs mais que soutenir cette initiative nous amènerait à faire le jeu de l'UDC qui instrumentalise depuis longtemps ce thème à des fins purement politiques. Par ailleurs, la question du fédéralisme et de la compétence des cantons pour légiférer sur

la question a été abordée, avec le constat que la loi sur la laïcité votée à Genève permet de traiter les problématiques d'intégrisme mieux que ne pourrait le faire cette initiative.

La liberté de vote décidée après un vote serré sur la loi sur les services d'identification électronique.

Au terme d'un débat passionnant entre deux experts du numérique, le professeur Jean-Henry Morin et Nicolas Burer, Managing Director chez digitalswitzerland, un premier vote a eu lieu avec un résultat serré de 22 Oui, 26 Non et 7 abstentions. En raison du faible écart de voix, la demande a été faite de laisser la liberté de vote sur cet objet, une proposition très largement acceptée par l'assemblée. Au cours de la discussion, l'importance de développer une E-ID a fait consensus et le débat s'est concentré sur la question du développement de ces systèmes. Une partie de l'assemblée a considéré que pour des raisons de souveraineté et de sécurité, l'État ne devait pas confier cette tâche au secteur privé, même avec un contrôle poussé. Pour d'autres, l'État n'était pas en capacité de mettre en place seul l'E-ID et la Suisse ne pouvait pas se permettre de prendre du retard dans ce domaine.

Une nette majorité en faveur de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie.

Les délégués ont accepté cet accord par 33 Oui, 15 Non et 7 abstentions. Le vote s'est déroulé à la suite d'un débat entre Willy Cretegnny, initiateur du référendum, et François Gabella, vice-président de Swissmem, au cours duquel les deux intervenants ont défendu leur position avec convictions. Les échanges au sein de l'assemblée ont porté en grande partie sur le développement durable, le commerce local et la protection de l'environnement, des thématiques

auxquelles notre parti est particulièrement sensible. L'assemblée a finalement considéré que ces préoccupations, bien que cruciales, n'étaient pas à opposer à cet accord de libre-échange, notamment en raison du cadre fixé par l'accord en matière de développement durable. Ainsi, il a été relevé que ce type de partenariat économique permettait d'avancer sur ces problématiques en nouant un dialogue avec les pays concernés. Il a enfin été rappelé l'importance du commerce international pour la prospérité de la Suisse. Celle-ci repose en effet beaucoup sur l'industrie d'exportation pour qui ces accords offrent de nouvelles perspectives sur les marchés des pays émergents.

Objet cantonal

Un large soutien à la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liées aux mesures de lutte contre le coronavirus.

Le sujet a été présenté par le député Bertrand Buchs qui a synthétisé les débats qui ont eu lieu au moment du vote au Grand Conseil. Pour rappel, le MCG et l'UDC ont lancé le référendum débouchant sur cette votation, estimant que le versement de cette indemnité devait être conditionné à la délation du travail au noir. Le PDC s'est fortement engagé depuis le début pour que l'État vienne en aide à toutes celles et ceux qui se sont retrouvés du jour au lendemain dans une situation de grande précarité en raison de la crise. Ces indemnités auraient dû intervenir en juin, au moment de la première vague, et la question de la pertinence de voter cette loi en mars prochain se pose, surtout depuis que le Grand Conseil a accepté de nouvelles aides sous l'impulsion de notre parti. Néanmoins, l'assemblée a considéré qu'il fallait donner un message clair de soutien à la population et poursuivre notre engagement sur ce thème, et les délégués ont donc accepté cette loi par 41 Oui, 4 Non et 5 abstentions.

Mon ami Flavio Cotti

Avec le décès de Flavio Cotti le 16 décembre j'ai perdu un ami et le Conseiller fédéral qui m'a donné la chance de servir le pays en défendant la nature et l'environnement pendant 13 ans à Berne et dans le monde.

Flavio Cotti a donné un élan nouveau à la politique environnementale. Conseillé par le genevois Alain Clerc il avait déjà été l'artisan de la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination adoptée à Bâle en 1989. Cette convention est la mère de plusieurs autres conventions sur les produits chimiques que j'ai ensuite eu la chance de négocier avant d'obtenir que leur secrétariats soient hébergés à la Maison de l'environnement à Genève.

J'ai connu Flavio déjà lorsqu'il était Président du PDC suisse et dès qu'il a été élu au Conseil fédéral en 1986 je lui ai proposé de rencontrer annuellement les organisations de protection de la nature et de l'environnement, une initiative qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui avec ses successeurs. Flavio a été très impressionné par la problématique de la mort des forêts, conséquence de la pollution de l'air. Déterminé à promouvoir une politique progressiste de l'environnement il a cherché un patron expérimenté et déterminé pour diriger l'Office de l'environnement, des forêts et du paysage qu'il venait de réorganiser et c'est avec audace qu'il a proposé ma candidature. J'ai été élu de justesse par 4 Conseillers fédéraux contre un (Ogi) et deux abstentions (Delamuraz et Villiger). Mais Flavio a tenu bon et il m'a confié des tâches enthousiasmantes.

Déjà une semaine après mon entrée en fonction en juin 1992 nous étions ensemble à Rio pour le sommet mondial sur l'environnement et le développement qui a provoqué une révolution de la politique environnementale avec l'ambition de créer des synergies entre l'économie, la protection de l'environnement et le développement social en particulier des pays les plus défavorisés, une philosophie nouvelle sous le vocable du développement durable (sustainable development). Flavio a signé à Rio les deux grandes conventions environnementales sur le climat et sur la biodiversité qui sont toujours d'une actualité brûlante. Grâce à lui, j'ai eu la grande fierté de représenter la Suisse et



de prendre la parole devant l'Assemblée générale de l'ONU lorsqu'elle a endossé les résultats de Rio le 22 décembre 1992.

Il m'a confié ensuite la révision complète de la loi sur l'environnement pour la moderniser et la renforcer dans les domaines des déchets et de la pollution de l'air avec l'introduction des premières taxes d'incitation sur le soufre dans le mazout et sur les composés organiques volatils (solvants) par exemple dans les peintures, premiers pas vers la future loi sur le CO2. Dans la logique de la Conférence de Rio nous avons introduit dans cette loi un principe de subsidiarité selon lequel, lorsque surgit un problème environnemental il faut d'abord chercher une solution d'entente avec les partenaires économiques et c'est seulement lorsque cette approche volontaire ne suffit pas qu'il faut envisager un renforcement de la législation (art 41a al 3 de la loi sur l'environnement).

L'un des dossiers chauds que j'ai dû résoudre avec Flavio a été la mise en œuvre de l'initiative de Rothenthurm pour la protection des marais et des paysages marécageux adoptée par le peuple et les cantons en 1987. Il y avait une fronde

des cantons contre la mise en œuvre de cette initiative, avec une menace de lancer une contre-initiative. J'ai alors proposé à Flavio de prendre mon bâton de pèlerin et de négocier une solution avec chaque canton récalcitrant. Et il m'a fait confiance en me disant qu'il acceptera d'emblée les propositions que je lui ferai. Cela m'a donné une grande force vis-à-vis des cantons et quelques semaines plus tard la situation était calmée. Nous avons pu alors commencer à préparer les ordonnances, un travail que j'ai poursuivi plus tard avec Ruth Dreifus et qui a abouti à la protection de 1700 territoires de Nature sur une surface totale de 108'000 hectares (2,7 % de la surface de la Suisse).

Ingénieux, intuitif, courageux Flavio a trouvé en moi le « Roch » sur lequel s'appuyer dans ses moments de doute et d'adversité. Cela a créé entre nous une forte complicité qui a rapidement évolué vers une profonde amitié. Flavio a régulièrement pris des nouvelles de ma santé et nous nous sommes encore parlé il y a quelques semaines. Je rends ici hommage à son épouse Renata qui l'a soutenu sans faillir et qui m'a toujours accueilli avec grâce et bienveillance.

Philippe Roch, ancien Secrétaire d'Etat à l'environnement



L'équipe de l'Oran/GE pressée vous souhaite une très belle année 2021, remplie de joie et de succès.

IMPRIMERIE

RIPARI

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

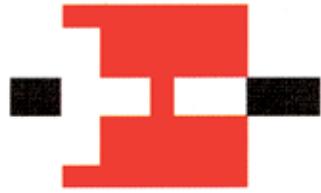
Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

BOCCARD PARCS et JARDINS SA
Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)